

Luxembourg, le 5 juillet 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Il nous revient de la presse écrite que les infirmiers et infirmières qui ont été formé(e)s au Luxembourg et qui travaillent dans nos hôpitaux et maisons de soins représentent à peine 10% de l'effectif total. A noter que les autres professions de santé éprouvent aussi un manque chronique de personnels.

A ce rythme, il est facile de prévoir un manque endémique de ces personnels d'ici dix ans. Certains estiment également qu'il faudrait réviser l'approche pédagogique retenue pour les stages.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Les ministères en question ont-ils l'intention de sensibiliser davantage les élèves de nos lycées par une orientation plus ciblée vers les professions de santé ?*
- Ne serait-il pas nécessaire de mieux rémunérer les professions de santé qui travaillent souvent pendant les nuits, les weekends et les jours fériés ?*
- Est-il prévu de procéder à une évaluation de l'accompagnement pédagogique des élèves pendant les stages ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg


Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

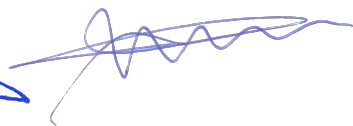
Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Edy Mertens
Député



Alexander KRIEPS
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu